



LA RÉPUBLIQUE
DE DJIBOUTI



NO PEACE
WITHOUT JUSTICE

CONFERENCE SOUS-REGIONALE SUR L'ELIMINATION DES MUTILATIONS GENITALES FEMININES

*Pour un consensus politique et religieux sur l'abandon
des Mutilations Génitales Féminines*

Palais du Peuple DJIBOUTI 2-3 février/February 2005

SESSION THEMATIQUE 2 2 février 2005

RAPPORT 3

« LE PROTOCOLE DE MAPUTO »

Rapporteurs :

AYANNE HASSAN OMAR, Conseillère à la Présidence de la République de Djibouti

Els LEYE, *International Centre for Reproductive Health, Belgium*

La Ministre déléguée chargée de la Promotion de la Femme des Affaires Sociales et du Bien-être Familiale a retracé les grandes lignes du Protocole de Maputo.

Dans son discours d'ouverture de la séance thématique «le Protocole de Maputo », S.E. Mme Awa Youssouf note la nécessité de l'information entre partenaires: les femmes doivent désormais être informées de l'état de santé de leurs partenaires avant un engagement, avant le mariage.

A Djibouti, nous avons mis en place la Stratégie Nationale d'Intégration de la Femme dans le Développement, et le Code de la Famille (2002) révisé. Bien que l'égalité homme-femme existait déjà de fait, dans la Constitution, notamment dans l'accès à la propriété, le Code de la Famille et le Protocole de Maputo prévoient un renforcement des droits de la Femme en général. Il assure aux femmes une égalité parfaite.

S.E. Mme Awa Youssouf affirme que sans la volonté politique du Président de la République et de son Gouvernement, le statut de la femme à Djibouti n'aurait pas connu les avancées spectaculaires que nous constatons.

Et pour illustrer l'engagement politique ferme et résolument tourné vers le développement et vers l'éradication de toutes les formes de discrimination envers les femmes, il est à préciser que **la République de Djibouti a procédé aujourd'hui-même à la Ratification du Protocole de Maputo.**

Interventions

Mme Zeinab, juriste

Mme Zeinab a retracé la genèse du texte du Protocole de Maputo, en mettant en exergue comme l'indique le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs au Droits des Femmes, que les droits des Femmes est indissociable des Droits de l'Homme.

Anthony Njoroge, consultant, Commission des Droits de l'Homme, Kenya

L'intervenant a parlé de l'expérience kenyane et de la mise en œuvre de lois nationales interdisant ces pratiques et l'engagement politique du gouvernement.

Dr Ghada Hafez, Consultante, OMS

Félicite Djibouti pour la Ratification du Protocole de Maputo, mais remet en cause les capacités des gouvernements nationaux et des acteurs de la société civile en général dans ce qui peut se traduire en échec, la perpétration de ces pratiques néfastes.

Il est plus que nécessaire de savoir à qui s'adresser, de s'adresser à une autre cible (les enfants eux-mêmes).

L'intervenante propose à Djibouti, qui vient de formaliser son engagement, de devenir le chef de file pour tous les autres pays et de définir un plan d'action d'abord au niveau régional, dans des structures telles que l'IGAD. Djibouti serait aidée et soutenue dans ce sens, par l'OMS.

Mme Faiza Djama Mohammed (Equality Now) : a fait un sommaire de quelques points importants de cette session :

- L'urgence du volonté politique: les leaders politiques doivent mettre en place la législation, par exemple en Burkina Faso où l'on a non seulement développé une loi mais également réalisé de gros efforts en éduquant les communautés. Par conséquent, le taux des MGF au BF a baissé de plus de 20%.
- Pour les médias, la promotion du genre est souvent réduite à «une affaire de femmes». Dans ce sens, les médias ont besoin de plus de sensibilisation.
- Des actions cohérentes avec les communautés sont nécessaires parce que c'est un processus lent.

Linda Osarenren, Comité Inter-Africain

Le CIAF a contribué de manière significative à la mise en œuvre du MP. Cela a commencé en 1997 avec l'organisation d'un séminaire sur la législation qui le recommandait vivement. Elle a souligné que le MP est important parce que cela inclut les MGF, mais aussi les mariages précoces et les rites

de veuvage. Elle a répondu à Mme Hafez, qui remarquait que les conférences comme celle-ci n'ont pas beaucoup d'impact.

Elle définit plusieurs rôles à celle de Djibouti: 1. établir un cadre d'action; 2. encourager le lobbying; 3. abandonner les MGF est un processus lent, c'est pourquoi organiser de telles conférences est utile jusqu'à éradication complète. Mrs Osarenren ajoute que cibler un selli groupe (comme le suggérait Mme Hafez) n'est pas la bonne stratégie. Elle souligne qu'on a besoin d'une approche intégrée puisque les MGF représentent un problème multidimensionnel (cela touche à la société, sexualité, les structure familiales, le mariage, etc.), donc une large variété d'approches.

Dr Emad Mamoun Abdeen (Sudan) suggère d'étendre la portée (champ d'action) de ce groupe de gens afin de mettre la pression sur les gouvernements. Il rappelle que le MP est l'instrument spécifique par excellence, puisqu'il définit clairement les termes vagues et imprécis de «pratiques traditionnelles néfastes».

Ali Lotf Al Thoor (IPPF): acquiesce et relève que le devoir des gouvernements est de prendre concrètement de telles mesures, en particulier les pouvoirs politiques, qui ont un rôle de sensibilisation des masses à jouer.

Mrs. Bogalech (Ethiopie): ajoute que les changements s'effectuent dans les mentalités puisque ce sont les victimes elles-mêmes aujourd'hui, qui revendiquent leur intégrité physique. Chaque acteur a un rôle à jouer, la loi est nécessaire mais il faut la renforcer (en formant les milieux judiciaires et les représentants de la loi - police, juge, etc.).

Les MGF constituent un problème à facettes multiples et nécessite donc des réponses multiples. Les donateurs, la société civile et les gouvernements doivent travailler en étroite collaboration.

L'intervenante a parlé d'autres alternatives possibles dans les rites de passage: il est absolument nécessaire que la reconnaissance sociale, a travers l'éducation qu'une mère donne à sa fille, s'illustre autrement que par les MGF.

Joanne Vogel (OMS) recommande qu'un pourcentage du budget de chaque département ministériel soit alloué à l'éradication des MGF, et que cela s'inscrive dans le plan d'action.

Ahmed Haraita, Djibouti: préconise l'intégration des MGF dans les curricula scolaires, ainsi que toutes les autres pratiques traditionnelles néfastes, l'utilisation des radios comme instruments de sensibilisation (oralité des traditions Africaines), et faire appelle aux ONG internationales pour le transfert de compétence au profit des ONG locales.

S.E. Mme la Ministre

Djibouti a déjà un plan d'action inscrit dans le cadre du SNIFD jusqu'en 2007. Elle rappelle aussi que le gouvernement a toujours sollicité la société civile en particulier les ONG qui ont travaillées en étroite collaboration avec tous les départements ministériels.

Il est évident que dès que la volonté politique est manifeste, les actions peuvent se concrétiser sur le terrain, et le soutien des Nations Unies ne pourra qu'être bénéfique.

Le Facilitateur après avoir retracé les grandes lignes du thème dat la séance.

Le Rapporteur,

AYANNE HASSAN OMAR

Conseillère à la Présidence de la République de Djibouti

Els LEYE

International Centre for Reproductive Health, Belgium